



Directives générales – Ramassage par camion au terminal

Le CN doit avoir reçu un connaissance dûment rempli avant de libérer les arrivages au terminal de destination.

- Une fois les formalités terminées à la guérite d'entrée, *Guérite express* demande aux chauffeurs qui livrent du matériel au terminal s'ils viennent y ramasser une unité.
- *Guérite express* demande aux chauffeurs qui conduisent un tracteur haut le pied s'ils viennent y ramasser du matériel.
- En réponse aux messages-guides affichés au guichet, les chauffeurs saisissent la marque et le numéro de l'unité à ramasser, et un numéro de ramassage (s'il y a lieu).
- *Guérite express* s'assure que le chauffeur est autorisé à ramasser l'unité en question.
- Le guichet imprime un reçu de transaction à l'intention du chauffeur.
- Après avoir ramassé l'unité, le chauffeur franchit le portique de sortie. Les chauffeurs doivent franchir le portique à une vitesse ne dépassant pas 25 km/h. Ils ne doivent pas entrer dans le portique tant que la distance n'est pas suffisante pour le franchir en entier.
- Aux fins d'identification formelle, les chauffeurs posent le doigt dont ils ont préalablement fourni une empreinte sur un capteur biométrique intégré au guichet.
- En réponse aux messages-guides affichés au guichet, les chauffeurs saisissent la marque de propriété et le numéro de l'unité. Les données saisies par les chauffeurs sont validées par un logiciel de reconnaissance optique des caractères. Si les données d'identification de l'unité (conteneur et châssis ou remorque) sont masquées et ne peuvent être lues par le logiciel de reconnaissance optique des caractères, le traitement de l'unité est retardé jusqu'à l'intervention d'un ou d'une préposé/e.
- Une fois que *Guérite express* confirme aux chauffeurs qu'ils ont ramassé la bonne unité, la barrière se lève et les chauffeurs peuvent quitter le terminal.
- Au besoin, les chauffeurs peuvent communiquer avec le ou la préposé/e aux guérites, à partir du guichet.